

Le Conference Board du Canada

États financiers consolidés
31 mai 2020



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils contiennent des montants fondés sur des estimations et le recours au bon jugement. La direction a veillé à ce que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière, à tous les égards importants, et elle s'est assurée que l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel concorde avec celle que contiennent les états financiers consolidés.

Le Conference Board du Canada [l'«organisme»] s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif appropriés et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et suffisamment protégés.

Par l'entremise de son comité des finances et d'audit, le conseil d'administration [le «conseil»] de l'organisme a la responsabilité de passer en revue et d'approuver les états financiers consolidés et de voir à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière.

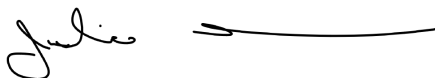
Le comité des finances et d'audit est nommé par le conseil d'administration et est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de l'organisme. Le Comité des finances et d'audit rencontre périodiquement la direction et les auditeurs externes pour discuter du contrôle interne, des questions d'audit et des questions liées à l'information financière afin de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de ses responsabilités. Le Comité des finances et d'audit passe en revue les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs externes et fait des recommandations au conseil quant à la nomination des auditeurs externes ou au renouvellement de leur mandat. Le Comité des finances et d'audit fait part de ses conclusions au conseil, qui en tient compte en vue d'approuver la publication des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes, conformément aux normes canadiennes d'audit, lesquels ont librement accès au Comité des finances et d'audit.



Susan Black

Présidente et chef de la direction



Julie Duval

Chef des services financiers

Le 8 octobre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Conference Board du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du **Conference Board du Canada** [l'«organisme»], qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mai 2020, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'évolution de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'organisme au 31 mai 2020, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'organisme pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ottawa, Canada
Le 8 octobre 2020

Ernst & Young s.r.l./s.e.v.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Le Conference Board du Canada

État consolidé de la situation financière

[en milliers de dollars]

Au 31 mai

	2020	2019
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	2 674	2 042
Comptes débiteurs [note 8]	1 948	3 411
Placements à la juste valeur [note 3]	9 879	8 555
Charges payées d'avance	364	391
Total de l'actif à court terme	14 865	14 399
Immobilisations corporelles et actifs incorporels, montant net [note 4]	3 469	4 370
	18 334	18 769
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer [note 5]	3 016	3 323
Produits reportés [note 6]	7 006	7 440
Total du passif à court terme	10 022	10 763
Actif net		
Non affecté	8 168	7 862
Affecté au fonds de réserve pour la recherche [note 7]	144	144
Total de l'actif net	8 312	8 006
	18 334	18 769

Voir les notes afférentes

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur



Administrateur



Le Conference Board du Canada

État consolidé des résultats

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mai

	2020	2019
	\$	\$
Produits		
Recherche	13 310	9 361
Rassemblements	5 064	7 365
Éducation	2 952	4 852
International	3 099	5 246
Publications	5 952	6 286
Produits bruts	30 377	33 110
Produits d'intérêts et autres	328	660
	30 705	33 770
Charges		
Charges directes et indirectes liées aux programmes	18 560	23 452
Charges organisationnelles	11 403	8 921
Amortissement	931	964
	30 894	33 337
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges, avant les éléments suivants	(189)	433
Restructuration <i>[note 5]</i>	—	(1 966)
Subvention gouvernementale <i>[note 8]</i>	495	—
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les frais de recherche	306	(1 533)
Frais de recherche <i>[note 7]</i>	—	9
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	306	(1 542)

Voir les notes afférentes

Le Conference Board du Canada

État consolidé de l'évolution de l'actif net

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mai

	Non affecté	Affecté au fonds de réserve pour la recherche	Total	Total
		<i>[note 7]</i>	2020	2019
	\$	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	7 862	144	8 006	9 548
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	306	—	306	(1 542)
Actif net à la fin de l'exercice	8 168	144	8 312	8 006

Voir les notes afférentes

Le Conference Board du Canada

État consolidé des flux de trésorerie

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mai

	2020	2019
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	306	(1 542)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Profit latent sur placements	(129)	(194)
Amortissement	931	964
	<u>1 108</u>	<u>(772)</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	<u>724</u>	<u>(1 019)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>1 832</u>	<u>(1 791)</u>
Activités de placement		
Ventes (acquisitions) nettes de placements	(1 195)	302
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(5)	(459)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 200)</u>	<u>(157)</u>
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	632	(1 948)
Trésorerie au début de l'exercice	<u>2 042</u>	<u>3 990</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>2 674</u>	<u>2 042</u>

Voir les notes afférentes

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2020

1. Constitution en personne morale et objectifs

Le Conference Board du Canada [l'«organisme»] est constitué en personne morale en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* sous le nom AERIC Inc. Organisme de bienfaisance sans capital-actions, il est exonéré d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Une licence annuelle avec The Conference Board, Inc. régit l'utilisation de la raison sociale de l'organisme.

L'organisme vise exclusivement les fins charitables, scientifiques ou éducatives suivantes :

- a) effectuer des recherches et des études scientifiques impartiales dans le domaine des affaires, de l'économie ou des affaires publiques, et, par l'entremise de périodiques et d'autres publications, communiquer les résultats de ces activités à ses membres et à d'autres personnes, à des entreprises, sociétés, associations, établissements d'enseignement ou autres, au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux ainsi qu'à leurs ministères, bureaux ou organismes, de même qu'au grand public;
- b) compiler, analyser et diffuser de l'information impartiale et non partisane portant sur la conjoncture économique et l'expérience de gestion au Canada et ailleurs;
- c) organiser des rassemblements scientifiques et éducatifs faisant intervenir, notamment, des cadres et des spécialistes professionnels, afin de débattre de questions commerciales, de questions économiques ou d'affaires publiques;
- d) participer à la formation professionnelle et éducative des cadres, et, de manière générale, encourager et promouvoir l'essor de l'industrie canadienne.

En mars 2020, l'écllosion de la COVID-19 a été déclarée comme une pandémie. La situation continue d'évoluer et la durée et l'importance ultime de l'incidence de la pandémie sur l'économie et la situation financière de l'organisme sont en cours d'évaluation. Cette incidence comprend d'éventuelles pertes de valeur des placements et un changement des sources de produits ainsi qu'une possible baisse des droits d'adhésion des membres, contrebalancée par des aides gouvernementales.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* [le «Manuel»].

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'organisme et ceux de l'Institut Niagara, lui-même un organisme sans but lucratif qui offre aux cadres des cours de perfectionnement en leadership. La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser la participation de 50 % de l'organisme dans les coentreprises The Directors College et l'Institut du Québec. Les soldes et opérations intragroupes importants sont éliminés au moment de la consolidation.

Au cours de l'exercice, l'Institut Niagara a cessé ses activités le 31 mai 2020. En outre, les coentreprises avec L'Institut du Québec et The Directors College ont pris fin le 31 décembre 2019.

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2020

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

La comptabilisation des produits de recherche et de projets internationaux repose sur le pourcentage estimatif des travaux réalisés, qui est calculé en fonction des coûts engagés.

Les produits des services payants, y compris les rassemblements et les formations, sont comptabilisés en fonction du moment où le service est fourni. Les adhésions à un réseau sont comptabilisées au prorata de la durée de l'adhésion, selon le nombre de réunions par année.

Les abonnements à des publications sont comptabilisés au prorata de la durée de la période d'abonnement.

Les activités liées aux rassemblements comprennent les conférences et les réseaux.

L'excédent des montants facturés sur les produits constatés pour la recherche, les rassemblements, l'éducation, les projets internationaux et les publications est comptabilisé à titre de produits reportés.

Les revenus de placement, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice, se composent des intérêts créditeurs, des produits de dividendes, des profits ou des pertes réalisés à la vente de placements et des variations des profits latents ou des pertes latentes sur les placements.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Immobilisations corporelles

Immeubles	40 ans
Aménagements d'immeubles	5 à 20 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Serveurs informatiques	6 ans
Matériel informatique	3 ans

Actifs incorporels

Logiciels	2 ans
Technologies de système	5 ans

Les charges de développement des technologies de système conçues à l'interne qui sont directement attribuables au projet et qui sont assorties d'avantages économiques futurs ont été comptabilisées à mesure qu'elles ont été engagées, et l'amortissement commencera au cours de la période où l'actif deviendra opérationnel.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel ne contribue plus à la capacité de l'organisme de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2020

Charges à payer

Les charges à payer comprennent des provisions qui sont comptabilisées lorsque l'organisme a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, dans la mesure où le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les charges liées aux provisions sont présentées à l'état consolidé des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent la valeur comptable des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

La trésorerie et les placements sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition des instruments financiers ultérieurement évalués à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats.

Conversion de devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges d'exploitation sont convertis aux taux de changes en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes découlant de ces conversions sont inclus dans les produits, sauf s'ils ont trait aux placements, auquel cas ils sont comptabilisés de la même façon que les revenus de placement.

L'organisme comptabilise les débiteurs et les créditeurs et les charges à payer à leur juste valeur approximative étant donné leur nature à court terme.

Trésorerie

La trésorerie se compose des dépôts à des fins d'exploitation courante. La trésorerie et les placements détenus à des fins d'investissement plutôt qu'à des fins d'exploitation sont classés comme des placements.

Modification de méthode comptable

Au cours de l'exercice, l'organisme a adopté prospectivement la nouvelle norme comptable qu'est le chapitre 4433, Immobilisations corporelles détenues *par les organismes sans but lucratif*, du Manuel en date du 1^{er} mai 2019, de sorte que l'organisme doit suivre les lignes directrices en matière de décomposition du chapitre 3061, *Immobilisations corporelles*, du Manuel, et les lignes directrices de la dépréciation d'actifs à long terme du chapitre 3063, *Dépréciation d'actifs à long terme*, du Manuel. Selon les lignes directrices, les immobilisations corporelles doivent être séparées en ses composantes importantes et chaque composante doit être amortie selon sa durée de vie utile. La dépréciation partielle des immobilisations corporelles devra dorénavant être prise en compte.

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2020

De plus, le chapitre 4441, *Collections détenues par les organismes sans but lucratif*, du Manuel a également été adopté rétrospectivement pendant l'exercice. Les collections continueront à être comptabilisées à la valeur nominale.

Les modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

3. Placements

	2020		2019	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Trésorerie et certificats de placement garanti	2 338	2 338	1 897	1 896
Actions canadiennes	788	775	813	722
Actions américaines et autres	1 983	1 481	1 926	1 549
Obligations	4 770	4 643	3 919	3 886
	9 879	9 237	8 555	8 053

L'organisme gère son portefeuille de placement selon une politique de placement qui établit des cibles au chapitre de la composition des actifs, approuvées par le conseil d'administration.

Le rendement à l'échéance des obligations varie entre 0,5 % et 6,63 % [0,5 % et 6,63 % en 2019]. Elles viennent à échéance entre juin 2020 et avril 2078 [juin 2019 et avril 2078 en 2019].

Les certificats de placement garanti offrent un rendement à l'échéance variant entre 2,1 % et 3,4 % [2,25 % et 3,4 % en 2019] et viennent à échéance entre octobre 2020 et mai 2024 [juin 2019 et mai 2024 en 2019].

Risques de marché

Les risques de marché comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de prix et le risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la valeur des placements. Puisque les placements portant intérêt de l'organisme ne génèrent pas de montants d'intérêt importants, les variations des taux d'intérêt du marché n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de l'organisme.

Risque de prix

Le risque de prix découle de transactions portant sur des titres de capitaux propres et des obligations. L'organisme risque de subir une perte en raison des fluctuations à ce titre. Il réduit donc ce risque au moyen de contrôles visant à surveiller et à limiter les niveaux de concentration.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2020

Risque de taux de change

Le risque de taux de change découle des profits ou des pertes attribuables aux fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les actions étrangères détenues par l'organisme sont libellées. Selon la pondération cible de la composition de l'actif qui suit la politique interne sur les placements, les placements en devises représentent 20 % [23 % en 2019] de l'ensemble du portefeuille de placement. Puisque l'organisme surveille étroitement la composition de ses placements, les variations des taux de change n'ont pas d'incidence significative sur ses résultats.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne puisse satisfaire ses besoins de liquidité en temps voulu et de manière efficiente. L'organisme harmonise l'échéance de ses placements et de ses sorties de trésorerie prévues et, par conséquent, ce risque financier est négligeable.

4. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	2020		2019	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Immobilisations corporelles				
Terrains	621	—	621	621
Immeuble	4 240	3 177	1 063	1 169
Aménagements d'immeuble	799	550	249	311
Mobilier et matériel	522	493	29	63
Serveurs informatiques	635	621	14	39
Matériel informatique	1 105	954	151	150
	7 922	5 795	2 127	2 353
Actifs incorporels				
Logiciels	170	85	85	—
Technologies de système	2 832	1 575	1 257	2 017
	3 002	1 660	1 342	2 017
	10 924	7 455	3 469	4 370

Les terrains, l'immeuble et les aménagements d'immeuble sont détenus en vue de la vente.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2020

5. Restructuration

Au cours des deux dernières années, l'organisme a mis en place un programme de restructuration afin de réorienter ses activités. Le programme de restructuration a été achevé le 31 mai 2019. Le solde de la provision pour restructuration est de 127 \$ pour 2020 [688 \$ pour 2019] et est compris dans les comptes créditeurs et charges à payer.

En outre, les autres montants à payer pour les coûts de cessation d'emploi s'élevaient à 353 \$ en 2020 [néant en 2019].

6. Produits reportés

	2020	2019
	\$	\$
Recherche	1 423	2 212
Rassemblements	2 208	1 313
Éducation	—	345
International	911	1 069
Publications	2 464	2 501
	7 006	7 440

7. Fonds de recherche

Bien qu'il ne soit soumis à aucune exigence externe en matière de capital, l'organisme maintient un fonds pour la recherche grevé d'affectations d'origine interne. Ce fonds est destiné à financer des projets qui sont au cœur de la mission de l'organisme et des intérêts de la population qu'il sert. Le conseil approuve tous les projets qui sont financés à même le fonds. Au cours des exercices 2020 et 2019, aucune somme n'a été affectée au fonds. De plus, une somme de néant [9 \$ en 2019] a été prélevée du fonds pour lancer des projets de recherche. Au 31 mai 2020, le solde du fonds s'établissait à 144 \$ [144 \$ en 2019].

8. Aide gouvernementale

En réponse aux répercussions économiques négatives de la COVID-19, différents programmes gouvernementaux ont été annoncés afin d'offrir une aide financière aux entreprises touchées. L'organisme a déterminé qu'il était admissible à la Subvention salariale d'urgence du Canada qui fait partie du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. Pour la période de 13 semaines close le 31 mai 2020, l'organisme a comptabilisé des subventions salariales de 495 \$ en vertu du programme susmentionné. Les subventions ont été comptabilisées dans les comptes débiteurs à l'état consolidé de la situation financière.